



No. de résolution  
ou annotation

À l'ajournement de la séance ordinaire du CONSEIL DES COMMISSAIRES de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy vingt-septième jour du mois de novembre deux mille dix-neuf dûment convoquée et tenue au Centre administratif du 1515, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières, formant quorum sous la présidence de monsieur Claude Lessard, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

#### LES COMMISSAIRES

Roland Auclair  
Claude Brouillette  
Suzanne Poirier

Georgette Bazinet  
Réjean Hivon

#### LES COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

Denis Boudreault  
Virginie Deschambeault

#### LA COMMISSAIRE REPRÉSENTANTE DU COMITÉ EHDAA

Nathalie Bellerose

#### ABSENCES MOTIVÉES

Claude Alarie  
Patrick Charlebois  
Gilles Isabelle  
Denis Lamy  
Michelle Plante  
Jean-Michel Hamelin

#### SONT AUSSI PRÉSENTS

Luc Galvani  
Ginette Masse  
Laurent Cabana  
Patricia Hinse

Martin Samson

Stéphane Ayotte

Sophie Houle  
Élyse Giacomo

Directeur général  
Directrice générale adjointe  
Directeur général adjoint  
Directrice par intérim du Service des  
ressources financières  
Directeur du Service des ressources  
humaines  
Directeur du Service des ressources  
matérielles  
Directrice des Services éducatifs  
Secrétaire générale

#### CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Monsieur Claude Lessard, président, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et à l'assistance.



No. de résolution  
ou annotation

67-CC/19-11-27



Commission scolaire  
du Chemin-du-Roy

Province de Québec  
Commission scolaire du Chemin-du-Roy  
Procès-verbal du Conseil des commissaires  
Le 27 novembre 2019

## POURSUITE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE,

de poursuivre la séance ordinaire du 13 novembre 2019 en retirant le point 5.1 « Nomination - Coordonnatrice ou coordonnateur au Service du transport scolaire » de l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

68-CC/19-11-27

## RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES - AJOURNEMENT AU 27 NOVEMBRE 2019

**CONSIDÉRANT** le décret 753-2018 du Gouvernement du Québec adopté le 13 juin 2018, concernant le montant annuel maximal pouvant être versé à l'ensemble des membres du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2018-2019, et ce, jusqu'au 23 juillet 2019;

**CONSIDÉRANT** le décret 723-2019 du Gouvernement du Québec adopté le 3 juillet 2019, concernant le montant annuel maximal pouvant être versé à l'ensemble des membres du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2019-2020, et ce, à compter du 24 juillet 2019;

**CONSIDÉRANT** l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le Conseil des commissaires détermine, à l'intérieur du montant fixé par décret, les modalités en regard de la rémunération qui peut être versée à ses membres pour les services qu'ils rendent à la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** les discussions en Comité plénier;

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE BELLEROSE, COMMISSAIRE DU COMITÉ EHDAA,

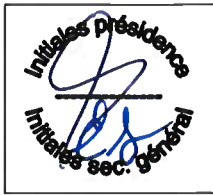
d'adopter, tel que déposé, les deux tableaux de répartition de la rémunération des commissaires 2019-2020, soit :

- Répartition de la rémunération des commissaires selon le décret 753-2018, du 1<sup>er</sup> juillet au 23 juillet 2019
- Répartition de la rémunération des commissaires selon le décret 723-2019, du 24 juillet 2019 au 30 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 38, GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE, propose la levée de l'assemblée.



No. de résolution  
ou annotation



Commission scolaire  
du Chemin-du-Roy

Province de Québec  
Commission scolaire du Chemin-du-Roy  
Procès-verbal du Conseil des commissaires  
Le 27 novembre 2019



CLAUDE LESSARD  
LE PRÉSIDENT



ÉLYSE GIACOMO  
LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE